

Gwendal Rouillard
Député de Lorient
Conseiller municipal de Lorient

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République

Lorient, le 1^{er} juin 2017,

Monsieur le Président de la République,



J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation du Centre Mutualiste de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelles de Kerpape à Ploemeur que vous avez visité le 17 janvier dernier.

Comme vous le savez, avec plus de 80 000 journées réalisées par an, Kerpape est le plus important établissement de Soins de Suite et Réadaptation (SSR) en France, par son volume d'activité, le nombre de ses spécialités et sa dynamique d'innovation.

Sous l'impulsion des politiques nationales et régionales, le C.M.R.R.F. de Kerpape a développé des activités très spécialisées. Il a toujours privilégié, en accord avec les Pouvoirs Publics, l'accès à son plateau technique de haut niveau aux patients les plus lourdement handicapés et nécessitant les prises en charge les plus complexes.

Le C.M.R.R.F. de Kerpape s'est préparé à la réforme du financement des SSR :

- en étant établissement pilote sur le PMSI,
- en absorbant les impacts d'une première réforme dont les effets cumulés ont déjà fait perdre au Centre près de 8 M€,
- en rendant ses organisations plus efficaces, sans perdre en qualité des soins et de vie au travail,
- en participant aux études nationales, régionales et territoriales sur cette réforme.

Le C.M.R.R.F. de Kerpape, reconnu par les audits externes successifs pour l'efficacité de son organisation et la qualité de soins apportés (certification de niveau A), ainsi que par la rigueur de sa gestion financière, ne dispose plus aujourd'hui de marge de manœuvre pour prendre en compte de nouvelles baisses budgétaires, sans réinterroger sa politique visant à répondre aux besoins des patients les plus dépendants.

Le 20 décembre 2016, les établissements ont reçu les simulations provisoires de la réforme du financement des Soins de Suite et Réadaptation. En découvrant que le C.M.R.R.F. de Kerpape pouvait perdre jusqu'à 30 % de sa dotation budgétaire, les réactions furent légitimement vives.

.../...

Les dernières simulations réalisées à la suite de la publication des arrêtés tarifaires de mai 2017 pourraient laisser entrevoir une situation qui se dégrade plus encore. Cette situation est identique pour la quinzaine de centres hyper spécialisés en France, contrairement aux orientations politiques souhaitées.

Constatant que la réforme n'était ni mature, ni aboutie, et maltraitait les SSR très spécialisés, et notamment les SSR pédiatriques, le Ministère a pris plusieurs engagements pour amortir à court terme les conséquences. Pour autant, comme vous l'avez souligné lors de votre visite dans le Centre, ce mode de tarification n'est pas adapté à ce type de structure.

En effet, malgré la meilleure volonté des acteurs qui travaillent depuis 10 ans sur ce sujet, aucun modèle statistique n'est parvenu – et ne parviendra – comme vous le disiez le 17 janvier dernier, à résumer les projets de vie complexes pris en charge dans ces structures.

Il nous faut donc stopper cette réforme, au moins pour les établissements hyper spécialisés, en restant sur un financement stable (avec des contrôles d'utilisation des ressources), au risque de mettre en péril un modèle construit depuis 50 ans et dont l'efficacité est reconnue.

Ceci d'autant plus que cette réforme n'a pas pour objectif de générer des économies mais de répartir différemment les ressources.

Le Centre de Kerpape est à la pointe en termes d'innovation avec les start-up françaises pour apporter des réponses aux besoins de la *Silver economy*. Il serait incompréhensible de remettre en cause ces lieux de soins, mais aussi d'innovation.

Les engagements que vous avez pris en janvier dernier lors de votre visite ont suscité, vous le savez, beaucoup d'espoirs chez les patients, chez leurs familles et bien sûr chez les personnels du centre.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en l'expression de ma très haute considération.

Avec mes remerciements.
Gwendal



Gwendal ROUILLARD